



PLAN STRATÉGIQUE

Honorer nos racines, apprendre avec fierté

2026 – 2031

Collaboratrices et collaborateurs

Communautés membres du CEPN
Comité des finances et de l'administration
du CEPN
Employées et employés du CEPN
Équipe de direction du CEPN
Nicolas Boily, 3DIX7

Remerciements

Le CEPN remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du *Plan stratégique 2026-2031*, notamment : les grands chefs, cheffes, chefs, conseillères et conseillers des Premières Nations au Québec; les directrices et directeurs généraux des communautés et des organisations des Premières Nations; les directrices et directeurs des écoles; et les représentantes et représentants en éducation des 22 communautés membres.

La version anglaise de ce document, intitulée *Strategic Plan 2026-2031*, se trouve sur le site Web du CEPN au www.CEPN-FNEC.com.

Tous droits réservés au Conseil en Éducation des Premières Nations.

Toute reproduction, traduction ou diffusion de ce document, même partielles et par quelque procédé que ce soit, sont interdites sans l'autorisation préalable du CEPN. Sa reproduction ou son utilisation à des fins personnelles, mais non commerciales, est toutefois permise, à condition d'en mentionner la source de la façon suivante :

Conseil en Éducation des Premières Nations
Plan stratégique 2026-2031, Wendake,
24 pages.

Toute demande doit être adressée au CEPN par courrier ou courriel, aux coordonnées ci-dessous :

Conseil en Éducation des Premières Nations
50, boulevard Bastien
Wendake (Québec) G0A 4V0
info@cepn-fnec.com

© CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS,
2026

TABLE DES MATIÈRES

- 4 Mot du directeur général
- 5 Mot de la cheffe de la Première Nation de Wolf Lake
- 6 Structure de gouvernance du CEPN
- 7 Structure organisationnelle du CEPN
- 8 Le CEPN en un coup d'œil
- 9 Grandes réalisations de 2021-2026
- 10 Plan stratégique 2026-2031
- 16 Orientations stratégiques 2026-2031
 - 18 ORIENTATION 1 – Souveraineté en éducation
 - 19 ORIENTATION 2 – Financement en éducation et en infrastructures scolaires
 - 20 ORIENTATION 3 – Droits et intérêts en éducation et en langues
 - 21 ORIENTATION 4 – Milieu postsecondaire culturellement sécuritaire et pertinent
 - 22 ORIENTATION 5 – Pertinence et excellence organisationnelles du CEPN
- 23 Facteurs clés de succès du plan stratégique

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Denis Gros-Louis

Kwe,

Il y a plus de cinquante ans, les chefs et cheffes des Premières Nations de tout le pays affirmaient d'une seule voix leur volonté d'exercer une pleine autonomie en matière d'éducation. Aujourd'hui, cette vision demeure notre boussole. Le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) poursuit avec conviction la vision que nos Aînés et Aînées ont tracée : mettre en place un système d'éducation qui reflète nos valeurs, nos langues, nos cultures et nos aspirations.

C'est dans cet esprit que nous avons créé le *Plan stratégique 2026-2031*, un document ambitieux qui guidera nos priorités et notre action collective pour les cinq prochaines années. Élaboré en étroite collaboration avec nos 22 communautés membres, ce plan traduit leurs attentes, leurs ambitions et leur vision d'un avenir éducatif tourné vers l'autodétermination et l'excellence. Il s'articule autour de cinq grandes orientations stratégiques :

1. La souveraineté en éducation
2. Le financement en éducation et en infrastructures scolaires
3. La défense des droits et des intérêts en éducation et en langues
4. La mise en place d'un milieu postsecondaire culturellement sécuritaire et pertinent
5. La pertinence et l'excellence organisationnelles de notre organisation

Depuis la mise en œuvre de l'Entente régionale en matière d'éducation, les communautés membres ont amorcé une progression remarquable, laquelle s'est manifestée par l'amélioration des programmes, le renforcement des services éducatifs, l'atteinte des indicateurs de performance dans les écoles, et la mise en place de nombreuses initiatives au bénéfice des élèves. Le présent Plan vise à consolider cette lancée et à ouvrir la voie à de nouvelles avancées majeures.

Au cours des cinq prochaines années, nous aspirons à :

- offrir une gamme complète de services éducatifs, du préscolaire à l'université, permettant à chaque communauté d'exercer pleinement ses droits inhérents en matière d'autodétermination;
- éliminer les barrières systémiques afin que nos jeunes puissent accéder à des professions clés dans des domaines essentiels tels que la santé, l'éducation, l'ingénierie, le droit et bien d'autres;
- former une nouvelle génération de leaders fiers, engagés et porteurs de changement au sein de leurs communautés;
- développer une main-d'œuvre hautement qualifiée, apte à participer à de grands projets à l'échelle nationale, notamment le projet ferroviaire à grande vitesse Alto;
- offrir une éducation ancrée dans les cultures, les langues et les valeurs des Premières Nations, tout en préparant les jeunes à devenir des agents de renouveau, notamment dans les domaines de l'informatique, de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle;
- assurer un apprentissage culturellement sécuritaire, qui encourage la fierté identitaire, la maîtrise des langues ancestrales, le bilinguisme (langue autochtone et français ou anglais), ainsi que le développement des compétences scolaires essentielles à la réussite.

Nous avons à cœur d'accompagner chaque communauté dans l'atteinte de son école idéale : un lieu d'apprentissage où chaque enfant peut s'épanouir, se reconnaître et se préparer à devenir un leader de demain. Ensemble, en honorant nos racines et en apprenant avec fierté, nous continuerons de transformer l'éducation pour les générations à venir.



MOT DE LA CHEFFE

Lisa Robinson

Je souhaite féliciter le Conseil en Éducation des Premières Nations pour son nouveau Plan stratégique 2026-2031. Depuis plus de 40 ans, le CEPN soutient nos communautés, renforçant l'éducation des Premières Nations et faisant progresser notre droit inhérent d'en assurer la pleine prise en charge selon les priorités et les valeurs de nos Nations. Les progrès accomplis au cours de ces décennies reflètent le dévouement des directions, du personnel éducatif, des familles et des communautés qui ont uni leurs efforts.

Ce nouveau Plan stratégique est à la fois visionnaire et pragmatique. Il renforce notre autodétermination éducative et garantit que nos élèves bénéficieront d'un soutien qui leur permettra non seulement de réussir, mais aussi de poursuivre leurs rêves en toute confiance. Il augmente aussi notre capacité collective à répondre aux aspirations scolaires et culturelles des élèves, ainsi qu'à leur ambition de devenir les futurs leaders de nos Nations.

Les années à venir seront décisives, car nous concrétiserons l'Entente régionale en matière d'éducation et construirons les infrastructures nécessaires pour en assurer la pérennité au bénéfice des générations futures. Les travaux qui nous attendent nécessiteront du leadership et une mobilisation collective. Grâce à la collaboration, à un engagement commun et à une attention constante portée à nos enfants, nous continuerons à construire des écoles inspirantes, ancrées dans nos cultures et adaptées aux réalités de nos communautés.

C'est ensemble que nous bâtissons l'avenir de l'éducation des Premières Nations – un avenir résolument prometteur.

Lisa Robinson

**Cheffe Lisa Robinson
Première Nation de Wolf Lake**



STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU CEPN

La structure de gouvernance du CEPN repose sur un modèle démocratique qui permet la participation pleine et entière de ses 22 communautés membres au processus décisionnel.

La structure du CEPN comprend :

- une **assemblée générale** regroupant les représentantes et représentants des communautés membres;
- une **assemblée générale extraordinaire** réunissant les grands chefs, ainsi que les cheffes et chefs;
- un **comité des finances et de l'administration** composé de trois membres nommés par l'assemblée générale.

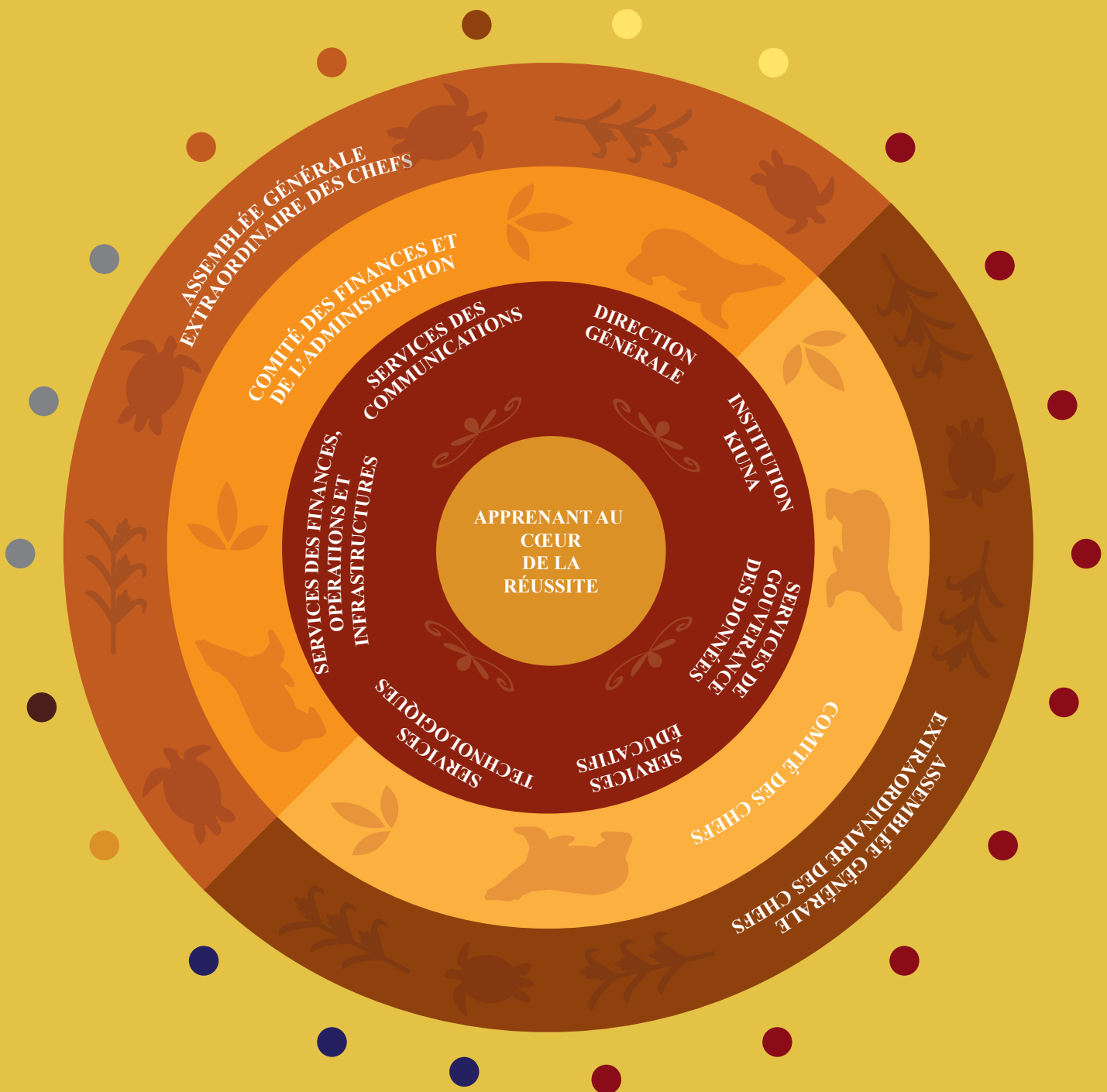
Composée de représentantes et représentants en éducation désignés par leurs communautés respectives, l'**assemblée générale** confie ses mandats au Secrétariat du CEPN.

L'**assemblée générale extraordinaire** est quant à elle composée des cheffes et chefs de chaque communauté membre. Elle confie au Secrétariat du CEPN des mandats en lien avec la réalisation de sa mission, la concrétisation de sa vision et la défense de ses positions politiques.

Le **comité des finances et de l'administration** est une instance intermédiaire entre l'assemblée générale et le Secrétariat du CEPN. Il a pour mission d'appuyer ce dernier dans la gestion des finances et des ressources humaines, conformément aux orientations et directives données par l'assemblée générale.



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU CEPN



LE CEPN EN UN COUP D'ŒIL

22

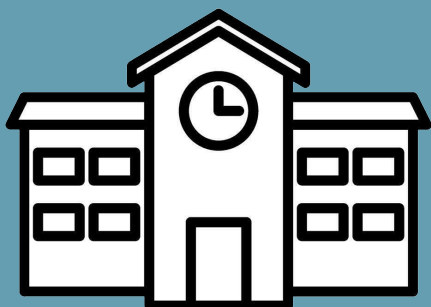
COMMUNAUTÉS

8

NATIONS

6200

ÉLÈVES



25

ÉCOLES

13

ÉCOLES PRIMAIRES

5

ÉCOLES COMBINÉES
(PRIMAIRE ET SECONDAIRE)

7

ÉCOLES SECONDAIRES

1

MAISON DES SAVOIRS
(À VENIR)

1

INSTITUTION
POSTSECONDAIRE
(KIUNA)



52 %

ÉCOLES D'EXPRESSION
FRANÇAISE

48 %

ÉCOLES D'EXPRESSION
ANGLAISE



SERVICES OFFERTS
EN LANGUES ANCESTRALES



GRANDES RÉALISATIONS DE 2021-2026

Signature de l'Entente régionale en matière d'éducation

Après dix ans de travail, la signature de l'Entente régionale en matière d'éducation a marqué une avancée majeure vers la pleine prise en charge de l'éducation par et pour les Premières Nations.

Formule de financement du CEPN

L'élaboration d'une formule de financement par et pour les Premières Nations a inscrit une étape clé dans l'histoire du CEPN.

Indicateurs de performance par et pour les Premières Nations

Issus d'un travail concerté avec les communautés, les neuf indicateurs de performance constituent le mécanisme officiel de reddition de comptes de l'Entente régionale en matière d'éducation.

Reconnaissance de notre expertise collective en création de contenus pédagogiques

- *Compétence 15* – Développée en collaboration avec le CDFM et l'Institut Tshakapesh, cette compétence visant à renforcer la compréhension des réalités des Premières Nations et à lutter contre le racisme systémique suscite un vif intérêt dans les universités et les cégeps.
- *Programme-cycle de l'éducation préscolaire des Premières Nations* – Cette avancée majeure, qui intègre traditions culturelles et apprentissage tout au long de la vie, soutient la prise en charge de l'éducation par et pour les Premières Nations.
- *Formation de base en enseignement en milieu autochtone* – L'UQAC reconnaît officiellement les acquis et compétences de la formation du CEPN dans ses baccalauréats menant au brevet d'enseignement.

- Portail *Les Voix du Territoire* – Cet outil appuie la réconciliation en offrant au personnel enseignant des ressources authentiques sur les Premières Nations.

École primaire Awacak Okiskinohamatowikamikowaw

Manawan a inauguré sa nouvelle école primaire, désormais en mesure d'accueillir 450 enfants dans des installations modernes.

Entente historique pour la Maison des savoirs

La signature de l'entente-cadre avec toutes les universités québécoises constitue une étape décisive vers la mise sur pied de la Maison des savoirs, première université conçue par et pour les Premiers Peuples.

Kiuna : un choix privilégié pour les jeunes

De plus en plus d'étudiantes et d'étudiants choisissent de poursuivre leurs études à Kiuna immédiatement après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

Adoption de la Déclaration sur les droits des Premières Nations aux langues ancestrales

Le Comité régional des langues ancestrales a souligné l'adoption, par les chefs de l'APNQL, d'une déclaration historique affirmant les droits aux langues ancestrales.

Fibre optique et services à large bande

Les services technologiques du CEPN ont veillé à ce que toutes les écoles aient accès à la bande passante dont elles ont besoin. Ainsi, chaque communauté membre disposant d'une école bénéficie d'une connexion d'au moins 1 Gb, ce qui favorise aussi le déploiement d'infrastructures publiques grâce au projet d'inforoute à fibre optique.



PLAN STRATÉGIQUE 2026-2031

Honorer nos racines, apprendre avec fierté



ANCRÉ DANS L’AFFIRMATION ET L’EXERCICE DE LA SOUVERAINETÉ EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS

La volonté des Premières Nations d’exercer leur pleine autonomie en matière d’éducation ne date pas d’hier. En effet, l’ensemble des chefs au Canada adoptaient, en 1972, un document intitulé *La maîtrise indienne de l’éducation indienne*. Celui-ci a d’ailleurs été reconnu en 1973 par le gouvernement du Canada.

Afin d’en arriver à ce que les Premières Nations au Québec gouvernent leurs systèmes d’éducation et parviennent à l’entière prise en charge de ceux-ci, il leur fallait s’unir et regrouper leurs efforts

au sein d’une organisation permanente. C’est ainsi, il y a déjà 40 ans, que le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) a vu le jour.

Encore aujourd’hui, l’affirmation et l’exercice par les Premières Nations membres de leur souveraineté en éducation demeurent au cœur des démarches du CEPN. Et comme en témoigne le présent *Plan stratégique 2026-2031*, d’importants travaux continueront d’être menés par l’équipe afin que cette ambition devienne une réalité.



ALIGNÉ SUR LA RAISON D'ÊTRE ET LA VISION DU CEPN

MISSION, VISION ET VALEURS DU CEPN

MISSION

Le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) contribue à la pleine prise en charge de l'éducation par ses Premières Nations membres et à l'exercice de leur compétence inhérente.

Le CEPN représente et défend les intérêts de cette force collective en mettant en valeur les réalités de chaque Première Nation, et ce, dans le respect de son identité, de sa culture et de ses traditions. L'excellence, la réussite éducative, la fierté culturelle, ainsi que le contrôle de l'éducation par et pour les Premières Nations, sont au cœur de sa mission.

VISION

Les Premières Nations membres du CEPN exercent localement leur droit inhérent et leur pleine compétence en matière d'éducation. Leur système éducatif favorise l'apprentissage tout au long de la vie, le renforcement des capacités locales et le mieux-être des apprenantes et apprenants.

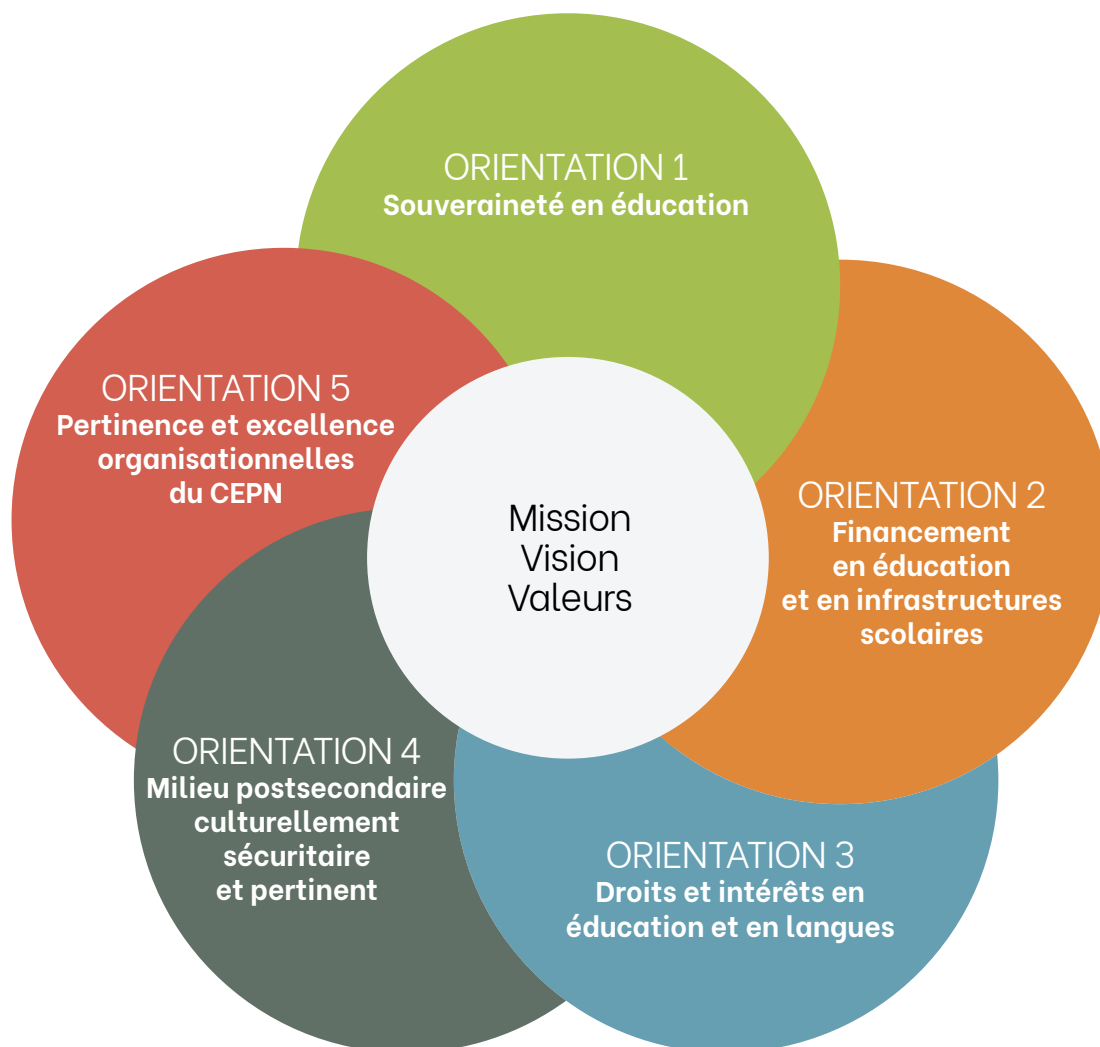
VALEURS

- Autonomie
- Collaboration
- Culture
- Persévérance
- Respect
- Rigueur
- Transparence



SOUTIEN LA MISSION DU CEPN ET FACILITE LA CONCRÉTISATION DE SA VISION

Les orientations stratégiques 2026-2031 sont interconnectées et aucune n'est prioritaire sur les autres. Elles forment plutôt un tout qui orientera les travaux importants que le CEPN aura à réaliser durant cette période :



REFLÈTE LA VISION ET LES ATTENTES DES 22 PREMIÈRES NATIONS MEMBRES

Dès janvier 2025, en faisant le bilan des réalisations menées à bien dans le cadre du *Plan stratégique 2021-2026*, l'équipe de direction du CEPN a également réfléchi à l'adoption d'une démarche visant à placer les apprenantes et apprenants et leurs communautés au centre du *Plan stratégique 2026-2031*.

Une série de sondages et d'échanges a donc été menée tout au long de l'année 2025 auprès des directions générales, directions en éducation, et

cheffes et chefs des Premières Nations membres pour leur permettre de partager leurs visions et leurs attentes concernant le *Plan stratégique 2026-2031*.

Les commentaires et données recueillis ont ensuite permis au CEPN de dégager plusieurs constats et éléments d'importance à intégrer aux orientations stratégiques 2026-2031.



Voici un résumé des principales priorités exprimées par les Premières Nations membres pour 2026–2031 :

- Établir un processus de prise en charge pleine et entière de l'éducation.
- Faire reconnaître par les gouvernements et les établissements postsecondaires la compétence autochtone en éducation, y compris les diplômes émis par les Premières Nations.
- Développer et déployer nos programmes scolaires dans nos systèmes d'éducation.
- Maximiser l'autonomie et optimiser la gestion des fonds en éducation et en infrastructures scolaires.
- Adapter les programmes, l'environnement postsecondaire et la formation des futurs enseignantes et enseignants aux réalités et besoins des Premières Nations.

Finalement, en plus de ces principales priorités, d'autres priorités et attentes exprimées par les Premières Nations membres ont permis de compléter les orientations stratégiques 2026–2031 du CEPN ainsi que leurs objectifs stratégiques. La prochaine section permet d'en saisir l'étendue, de même que l'importance des travaux qui seront réalisés par l'équipe du CEPN.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2026-2031

Un parcours guidé par notre vision



DESCRIPTIONS ET ACTIONS À ENTREPRENDRE

Durant la période 2026-2031, afin d'accomplir sa mission et d'avancer vers la concrétisation de sa vision, le CEPN concentrera une importante part de ses efforts et de ses ressources sur les cinq orientations stratégiques suivantes :

- 1. Souveraineté en éducation**
- 2. Financement en éducation et en infrastructures scolaires**
- 3. Droits et intérêts en éducation et en langues**
- 4. Milieu postsecondaire culturellement sécuritaire et pertinent**
- 5. Pertinence et excellence organisationnelles du CEPN**

Les pages suivantes présentent chacune de ces orientations ainsi que leurs principaux objectifs stratégiques.



ORIENTATION 1

SOUVERAINETÉ EN ÉDUCATION

AFFIRMER LA SOUVERAINETÉ EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS MEMBRES ET EN SOUTENIR L'EXERCICE AU MOYEN D'AVANCÉES TANGIBLES

1. Établir un processus de prise en charge pleine et entière de l'éducation par et pour les Premières Nations.

- Étudier et recommander des scénarios de transfert de responsabilités en éducation de Services aux Autochtones Canada vers les Premières Nations qui conviennent aux communautés.
- Étudier et recommander un ou des modèles soutenant une gouvernance locale et régionale alignée sur l'autodétermination et les besoins des Premières Nations.

2. Assurer la reconnaissance de nos finissantes et finissants par les gouvernements et les établissements postsecondaires et professionnels, au moyen d'ententes et de partenariats stratégiques.

- Veiller à ce que les accréditations éducatives délivrées par les Premières Nations, y compris celles de Kiuna, soient reconnues par les gouvernements et les partenaires éducatifs.
- S'assurer du respect de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et de la *Déclaration de reconnaissance de la compétence autochtone en éducation*, et faire reconnaître nos programmes scolaires.
- Convenir d'un processus décisionnel inclusif auquel participeront le CEPN, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur pour les décisions concernant les politiques touchant les communautés membres du CEPN.

3. Coordonner, développer et soutenir le déploiement de programmes scolaires par et pour les Premières Nations.

- Bâtir les cheminements, exigences, dimensions et contenus (histoire, droit, langues et cultures, approche holistique, cheminements de guérison, etc.).
- D'ici l'adoption et le déploiement des programmes scolaires autochtones, soutenir les communautés qui le souhaitent dans l'adaptation du programme scolaire provincial à leurs cultures, leurs identités et leurs langues.

4. Assurer la coordination et l'élaboration de normes permettant de certifier la qualification des enseignantes et enseignants, des directrices et directeurs, et du personnel de soutien en contexte autochtone et des collaborateurs externes.

- Étudier et recommander les modèles financiers nécessaires à l'établissement et à l'application de ces normes.
- Établir les critères, normes et exigences à respecter pour l'accréditation par le CEPN de la formation universitaire aux enseignantes et enseignants en contexte autochtone, ainsi que pour leur qualification.





ORIENTATION 2

FINANCEMENT EN ÉDUCATION ET EN INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

OBTENIR ET PÉRENNISER UN FINANCEMENT PRÉVISIBLE BASÉ SUR LES BESOINS RÉELS EN ÉDUCATION ET EN INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

1. Améliorer et renouveler l'Entente régionale en matière d'éducation (ERE).

- Assurer un rôle de gardien de l'ERE pour les Premières Nations membres, en veillant à son intégrité, à son évolution continue et à son alignement sur la mission du CEPN, qui est d'appuyer la pleine prise en charge de l'éducation par et pour les communautés membres.
- Mettre en valeur les succès de l'ERE à l'aide des indicateurs de performance établis afin de démontrer l'importance de l'Entente et les capacités des communautés membres.
- Construire une capacité de recherche fondée sur les données découlant de l'ERE.
- Améliorer continuellement l'ERE en intégrant cinq nouveautés stratégiques : calendrier amélioré, rajustements salariaux, cybersécurité, fonds de prévoyance et mesures de protection.

2. Obtenir les fonds nécessaires pour satisfaire les besoins réels en infrastructures scolaires, et contribuer à leur saine gestion.

- Négocier une entente sur les infrastructures scolaires, laquelle tiendra compte des besoins constatés avec la mise en œuvre de l'ERE et des besoins à long terme.
- Élaborer une structure de gouvernance des fonds et des projets d'infrastructures qui sera respectueuse de l'autonomie locale des Premières Nations membres et de leurs autres principes d'autodétermination.
- Veiller à l'intégration des dispositions de l'ERE dans les critères de réalisation des projets d'infrastructures.
- S'assurer que la planification et la mise en œuvre des projets d'infrastructures scolaires reflètent la signature identitaire culturelle propre à chaque Première Nation membre.
- Préparer une démarche de transfert des responsabilités.



ORIENTATION 3

DROITS ET INTÉRÊTS EN ÉDUCATION ET EN LANGUES

DÉFENDRE ET PROTÉGER LES DROITS ET INTÉRÊTS DES PREMIÈRES NATIONS MEMBRES FACE AUX BARRIÈRES SYSTÉMIQUES

1. Faire tomber les barrières qui empêchent ou limitent l'exercice de la souveraineté des Premières Nations membres en matière d'éducation.

- Valoriser la culture, l'histoire et les savoirs autochtones (compétence 15).
- Participer activement à la table technique bilatérale Québec-CEPN sur les enjeux linguistiques.
- Faire connaître les barrières systémiques identifiées et mettre en place des stratégies pour les enrayer.
- Agir pour faire en sorte que le droit fondamental des Premières Nations en éducation soit étendu aux deux premières années du collégial, afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre du monde actuel.

2. Accompagner et représenter les Premières Nations membres dans la défense de leurs droits.

- Mener à bien le pourvoi en contrôle judiciaire.
- Répertorier les occasions de défense des droits et intérêts et les traiter au moyen d'une stratégie concertée.
- Répondre aux besoins ponctuels exprimés par les Premières Nations ainsi qu'aux besoins en matière de cybersécurité.
- Entreprendre des démarches devant les tribunaux lorsque demandé par les Premières Nations membres.



ORIENTATION 4

MILIEU POSTSECONDAIRE CULTURELLEMENT SÉCURITAIRE ET PERTINENT

CONTRIBUER SIGNIFICATIVEMENT À FAIRE EN SORTE QUE LES INSTITUTIONS POSTSECONDAIRES OFFRENT UN ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE CULTURELLEMENT SÉCURITAIRE ET PERTINENT POUR LES MEMBRES DES PREMIÈRES NATIONS

1. Établir et mettre en œuvre une stratégie d'autochtonisation des milieux postsecondaires.

- Mettre en place des parcours d'intégration, des services de soutien (p. ex. mentors autochtones) et des espaces réservés aux étudiantes et étudiants des Premières Nations.
- Faire de Kiuna et de la Maison des savoirs des pierres angulaires de l'autochtonisation.
- Établir des partenariats hautement susceptibles de générer des avancées tangibles en éducation des Premières Nations.

2. Planifier et déployer la Maison des savoirs (université des Premières Nations).

- Inaugurer la Maison des savoirs.
- Affirmer la pleine prise en charge du parcours éducatif en offrant des programmes de qualité, diversifiés, culturellement sécuritaires et permettant aux apprenantes et apprenants des Premières Nations de réaliser leurs ambitions de vie.

3. Valoriser Kiuna en tant que modèle.

- Contribuer à ce que les diplômes délivrés directement par Kiuna soient reconnus par les institutions universitaires et les milieux de travail.
- Soutenir l'autonomie de Kiuna.
- Aider à la transformation de Kiuna en un collège constituant.

4. Collaborer avec les milieux impliqués dans les parcours professionnels et les formations à l'emploi.

- Œuvrer pour que les apprenantes et apprenants des Premières Nations puissent bénéficier de services, de parcours et de formations culturellement sécuritaires et pertinents.
- Devenir la référence pour les institutions d'enseignement qui souhaitent offrir des espaces pour les Premières Nations.
- Faire reconnaître Kiuna comme partenaire de choix.





ORIENTATION 5

PERTINENCE ET EXCELLENCE ORGANISATIONNELLES DU CEPN

FAIRE EN SORTE QUE LES PREMIÈRES NATIONS MEMBRES
PUISSENT S'APPUYER SUR UNE ORGANISATION AGILE ET
INNOVANTE QUI LEUR OFFRE UN ÉVENTAIL DE SERVICES
DE QUALITÉ RÉPONDANT À LEURS BESOINS

1. Développer et mettre en œuvre des services d'accompagnement optimisés et personnalisés.

- Développer et mettre en œuvre, avec chaque communauté, un plan d'accompagnement spécifique et personnalisé qui intègre l'apprentissage tout au long de la vie.

2. Améliorer de façon continue les services offerts par le CEPN.

- Offrir un soutien complet et intégré aux équipes-écoles (p. ex. aide en santé mentale avec partenaires, activités pour engager les parents, les familles et la communauté, bassin de spécialistes en éducation, technologies en éducation).
- Bâtir et déployer un programme complet de développement professionnel.

3. Positionner le CEPN de façon à ce qu'il puisse répondre aux défis, attentes et besoins de ses Premières Nations membres.

- Exceller dans la préparation et la gestion des changements organisationnels.
- Intégrer, dans les changements organisationnels du CEPN, les constats, besoins futurs, attentes et recommandations identifiés lors des travaux du processus de prise en charge de l'éducation.
- Clarifier le rôle du CEPN dans le soutien apporté aux Premières Nations pour l'exercice de leur souveraineté en éducation, et s'assurer de demeurer pertinent.
- Arrimer des services communs ou complémentaires avec les commissions et organismes régionaux des Premières Nations (COR) afin de favoriser une action concertée et de contribuer au plein épanouissement des apprenantes et apprenants.



FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS DU PLAN STRATÉGIQUE

Bien que ces cinq orientations stratégiques aient été déterminées pour la période de 5 ans allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2031, l'équipe du CEPN se fixera des priorités annuelles pour chacune de ces 5 années. Ces priorités seront comprises dans des plans d'action annuels, lesquels permettront au CEPN de réussir la mise en œuvre du *Plan stratégique 2026-2031* et d'atteindre les résultats souhaités.

Ce plan stratégique quinquennal représente un engagement collectif envers l'avenir éducatif de nos enfants, de nos jeunes et de nos communautés. Il s'appuie sur la vision d'une éducation ancrée dans nos cultures, nos langues et nos savoirs, qui honore notre identité tout en favorisant des parcours de réussite équitables et durables, en cohérence avec le cycle d'apprentissage tout au long de la vie. La mise sur pied d'une université ainsi que l'intégration d'un nouveau modèle d'affaires en gestion des immobilisations scolaires font partie de nos cibles.

La mise en œuvre de ce plan sera accompagnée d'indicateurs de performance clairs, culturellement pertinents et évolutifs qui nous permettront de mesurer les progrès réalisés, d'assurer un suivi rigoureux et de soutenir une amélioration continue des pratiques éducatives. Le recrutement, l'assiduité scolaire, l'intégration des contenus culturels et l'avancement des projets d'infrastructure figurent parmi nos priorités. Ces indicateurs guideront la prise de décision, renforceront la transparence et permettront l'adaptation de nos actions en fonction des besoins réels des apprenantes et apprenants ainsi que des communautés.

Portés par nos valeurs et notre droit à l'autodétermination en éducation, nous avançons ensemble avec confiance vers un avenir où l'évaluation du progrès soutient véritablement l'épanouissement individuel et collectif des Premières Nations.



